



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION QU4TRE A 4**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet autour du trombone à destination des élèves du conservatoire communautaire et des élèves des écoles de musique de territoire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves participants de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger et de partager à l'occasion d'une rencontre avec des artistes de qualité,

Considérant que l'association QU4TRE A 4, avec son quatuor de trombones est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du Conservatoire en proposant une master-classe trombone et un concert de restitution tout public,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association QU4TRE A 4, dont le siège social se situe à Blériot-Plage (62231), 16 rue de la Marne, ayant pour objet la programmation d'une master-classe trombone et d'un concert de restitution tout public le samedi 8 avril 2023, à Camblain-Chatelain (62470), salle Féréol Belval et ce pour un montant de 2 500 € nets,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

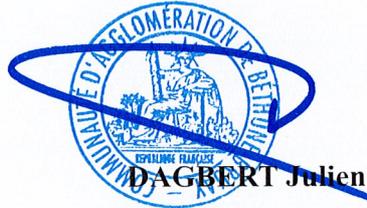
DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association QU4TRE A 4, dont le siège social se situe à Blériot-Plage (62231), 16 rue de la Marne, ayant pour objet la programmation d'une master-classe trombone et d'un concert de restitution tout public le samedi 8 avril 2023, à Camblain-Chatelain (62470), salle Féréol Belval et ce pour un montant de 2 500 € nets.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. **2 8 . MARS 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **2 8 MARS 2023**

Et de la publication le : **2 8 MARS 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien